

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 16.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, cartouche-pistolet pistolet**

Code du produit: 90016, 90017, 90018, 90035, 90036

UFI: U1YY-AD1S-CC84-VKTK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Enduit protecteur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, cartouche-pistolet
pistolet

(suite de la page 1)

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux· déterminants pour l'étiquetage:· Mentions de danger

Naphta léger (pétrole), hydrotraité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **2.3 Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

· Détermination des propriétésperturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, cartouche-pistolet
pistolet

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 68920-06-9 Numéro CE: 920-750-0 Reg.nr.: 01-2119473851-33	Naphta léger (pétrole), hydrotraité Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H336 EUH066	25-50%
Numéro CE: 905-588-0 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32 01-2119486136-34	reaction mass of ethylbenzole and xylene Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<10%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	<1%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Amener les sujets à l'air frais.
- Après inhalation: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée
Migraine
Etourdissement
Vertiges
Nausées

· Risques

Risque d'incidents respiratoires.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, cartouche-pistolet
pistolet

(suite de la page 3)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· Classe de stockage:

3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, cartouche-pistolet
pistolet

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 éthanol

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

· DNEL

68920-06-9 Naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	699 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	773 mg/kg bw/day (ARB)
		699 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2.035 mg/m ³ Air (ARB)
		608 mg/m ³ Air (BEV)

reaction mass of ethylbenzole and xylene

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,6 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	180-212 mg/kg bw/day (ARB)
		108 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	289-442 mg/m ³ Air (ARB)
		260 mg/m ³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	211-221 mg/m ³ Air (ARB)
		14,8-65,3 mg/m ³ Air (BEV)

64-17-5 éthanol

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	87 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	950 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	343 mg/kg bw/day (ARB)
		206 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	1.900 mg/m ³ Air (ARB)
		950 mg/m ³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	950 mg/m ³ Air (ARB)
		114 mg/m ³ Air (BEV)

· PNEC

reaction mass of ethylbenzole and xylene

PNEC (wässrig)	6,58 mg/l (KA)
	0,327 mg/l (MW)
	0,327 mg/l (SW)
	0,327 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	2,31 mg/kg Trockengew (BO)
	12,46 mg/kg Trockengew (MWS)
	12,46 mg/kg Trockengew (SWS)

64-17-5 éthanol

PNEC (wässrig)	580 mg/l (KA)
	0,79 mg/l (MW)
	0,96 mg/l (SW)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, cartouche-pistolet
pistolet

(suite de la page 5)

PNEC (fest)	2,75 mg/l (WAS)
	0,63 mg/kg Trockengew (BO)
	0,72 mg/kg Trockengew (FUT)
	2,9 mg/kg Trockengew (MWS)
	3,6 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
 · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

· Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, cartouche-pistolet pistolet

(suite de la page 6)

- Matériau des gants Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Valeur pour la perméabilité: taux \leq 4, 120 min
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc fluoré (Viton)
Vitoject (KCL, Art_No. 890)
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Caoutchouc fluoré (Viton)
Vitoject (KCL, Art_No. 890)
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Caoutchouc chloroprène
Gants en cuir
Gants en tissu épais
- Protection des yeux/du visage  Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- Couleur: Selon désignation produit
- Odeur: Typique
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 106-140 °C
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: 0,7 Vol %
- Supérieure: 7 Vol %
- Point d'éclair 2 °C
- Température d'auto-inflammation 500 °C
- pH Non déterminé.
non applicable
- Viscosité:
- Viscosité cinématique à 40 °C 22-30 mm²/s
- Dynamique à 20 °C: 6.000 mPas
- Solubilité
- l'eau: Pas ou peu miscible
- Pression de vapeur à 20 °C: 30 hPa
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 1,05 g/cm³

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, cartouche-pistolet
pistolet

(suite de la page 7)

· **9.2 Autres informations**

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 50,8 %
- Teneur en substances solides: 45,0 %

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Dégagement de gaz/vapeurs légèrement inflammables. Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 16.02.2024

**Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, cartouche-pistolet
pistolet**

(suite de la page 8)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

68920-06-9 Naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.800 mg/kg (rabbit)
	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>23,3 mg/l (rat)

reaction mass of ethylbenzole and xylene

Oral	LD50	3.523 mg/kg (rat)
	NOAEL-Werte	250 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.126 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	29.000 mg/m ³ (rat)
	LC50/4 h	27,124 mg/l (rat)

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL-Werte	>3.000 mg/kg (rat) (OECD 451)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4h	20.000 mg/m ³ (rat)
	LC50/4 h	120 mg/l (rat) (OECD 403)
	LC50/48h	5.012 mg/l (ceriodaphnia Dubai)
		12.340 mg/l (daphnia magna)
	8.150 mg/l (Leuciscus idus)	

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, cartouche-pistolet
pistolet

(suite de la page 9)

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

68920-06-9 Naphta léger (pétrole), hydrotraité

EC50/48h	3 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	10-30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50/96h	>13,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC/21d	0,17 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	<10 mg/l (daphnia magna)

reaction mass of ethylbenzole and xylene

LC50/24h	1 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/48h	3,2-9,5 mg/l (daphnia magna) (US EPA)
ErC50/72h	4,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOEC	16 mg/l (BES)
	1,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	0,44 mg/l (green alge)
NOEC/21d	1,57 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
NOELR/28d	16 mg/l (bacteria)
EC50/72h	1-10 mg/l (green alge)
	2,2 mg/l (selenastrum capricornutum) (OECD 201)
LC50/96h	1-10 mg/l (fis)
	86 mg/l (Leuciscus idus)
	2,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
	8,9-16,4 mg/l (pimephales promelas)

64-17-5 éthanol

LC50/24h	11.200 mg/l (Salmo gairdneri)
EC50/48h	9.268-14.221 mg/l (daphnia magna)
	12.900 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)
EC0	6.500 mg/l (pseudomonas putida)
	5.000 mg/l (scenedesmus quadricauda)
EC10	11,5 mg/l (CHV)
EC50/72h	275 mg/l (CHV) (OECD 201)
LC50/96h	13.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
	15.300 mg/l (pimephales promelas)
	11.200 mg/l (Salmo gairdneri) (US EPA method E03-05)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT:

Non applicable.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, cartouche-pistolet pistolet

(suite de la page 10)

- vPvB: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- Remarque: Toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Toxique pour les organismes aquatiques. Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 02 00	déchets provenant de la FFDU d'autres produits de revêtement (y compris des matériaux céramiques)
08 02 99	déchets non spécifiés ailleurs
20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- ADR, IMDG, IATA UN1139
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ADR 1139 SOLUTION D'ENROBAGE, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, Dispositions spéciales 640D
- IMDG COATING SOLUTION, MARINE POLLUTANT
- IATA COATING SOLUTION
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ADR
- 

- Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, cartouche-pistolet
pistolet

(suite de la page 11)

· <u>Étiquette</u>	3
· <u>IMDG</u>	
 	
· <u>Class</u>	3 Liquides inflammables.
· <u>Label</u>	3
· <u>IATA</u>	
	
· <u>Class</u>	3 Liquides inflammables.
· <u>Label</u>	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· <u>ADR, IMDG, IATA</u>	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :
· <u>Marine Pollutant:</u>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· <u>Marquage spécial (ADR):</u>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· <u>Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</u>	33
· <u>No EMS:</u>	F-E,S-E
· <u>Stowage Category</u>	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· <u>Indications complémentaires de transport:</u>	
· <u>ADR</u>	
· <u>Quantités limitées (LQ)</u>	5L
· <u>Quantités exceptées (EQ)</u>	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· <u>Catégorie de transport</u>	2
· <u>Code de restriction en tunnels</u>	D/E
· <u>IMDG</u>	
· <u>Limited quantities (LQ)</u>	5L
· <u>Excepted quantities (EQ)</u>	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>	UN 1139 SOLUTION D'ENROBAGE, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, cartouche-pistolet
pistolet

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 - Catégorie SEVESO
- Aucun des composants n'est compris.
E2 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 533,4 g/l

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, cartouche-pistolet pistolet

(suite de la page 13)

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Date de la version précédente:

18.07.2023

· Numéro de la version précédente:

23

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2